

Bureau du 3 septembre 2001

Décision n° 2001-0141

commune (s) : Meyzieu

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire au profit de la société Merck-Lipha pour un terrain situé ZAC "des Gaulnes"**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire du terrain cadastré sous les numéros 5, 6, 11, 21, 23, 25, 27, 29 et 31 de la section BO et situé lieu-dit "Les Gaulnes" à Meyzieu.

La société Merck-Lipha, déjà installée dans ce site, a manifesté son intention d'acquérir une surface d'environ 5 hectares à détacher de la parcelle communautaire située dans la ZAC "des Gaulnes" pour une implantation de nouveaux bâtiments en juin 2002.

Les modalités juridiques et financières de cette cession n'ayant pas encore été formalisées, il conviendrait donc, dans cette attente, d'autoriser la société Merck-Lipha à déposer un permis de construire sur le terrain appartenant à la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

Autorise la société Merck-Lipha à déposer un permis de construire sur le terrain appartenant à la Communauté urbaine. Cette autorisation ne permet pas à cette société d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire et ne vaut pas engagement de céder la propriété communautaire à ladite société.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,